

# Rapport annuel d'activités du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 décembre 2020

**Fonds régions et ruralité volet 2 – Soutien à la compétence  
de développement local et régional des MRC**



# Table des matières

<b>1. Contexte général</b>	<b>3</b>
<b>1.1 Impacts et adaptation au contexte lié à la pandémie de COVID-19</b>	<b>4</b>
<b>2. Développement social et culturel</b>	<b>6</b>
<b>2.1 Priorités d'intervention pour les projets structurants pour améliorer les milieux de vie</b>	<b>6</b>
<b>2.2 Bilan des activités par priorité d'intervention en matière de culture</b>	<b>6</b>
<b>2.2.1 Priorités : Développement de pôles d'animation en muséologie scientifique et développement culturel</b>	<b>6</b>
<b>2.3 Bilan des activités par priorité d'intervention en matière de développement social</b>	<b>8</b>
<b>2.3.1 Priorité : soutien à la concertation locale et régionale</b>	<b>8</b>
<b>2.3.2 Priorité : développement social</b>	<b>8</b>
<b>3. Développement économique</b>	<b>10</b>
<b>3.1 Priorités d'intervention en matière de développement économique 2020-2021</b>	<b>10</b>
<b>3.2 Appui stratégique aux entreprises</b>	<b>10</b>
<b>3.3 Soutien financier aux entreprises</b>	<b>11</b>
<b>3.4 Innovation</b>	<b>12</b>
<b>3.5 Attractivité et investissements</b>	<b>13</b>
<b>3.6 Promotion et intelligence économique</b>	<b>13</b>
<b>Liste des ententes sectorielles par priorité d'intervention</b>	<b>14</b>
<b>Bilan financier du Fonds Régions et Ruralité volet 2 - 2020</b>	<b>15</b>
<b>Liste des contrats de service, aides à des entreprises privées ou d'économie sociale - Priorités d'intervention en matière de développement économique 2020-2021</b>	<b>16</b>

# 1. Contexte général

Le 11 décembre 2019, l'Assemblée nationale a sanctionné différentes mesures du Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes. Cette nouvelle entente fiscale entre le gouvernement du Québec et les municipalités a notamment permis de créer le Fonds régions et ruralité (FRR), qui se décline en quatre volets. Entre autres, cela a fait en sorte que le Fonds de développement des territoires (FDT) est désormais remplacé par le FRR volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC. La Ville de Laval, qui détient les pouvoirs d'une MRC, a conclu une entente avec le gouvernement du Québec quant à ce fonds pour une durée de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2025. Les sommes annuelles prévues pour à la Ville de Laval dans ce cadre sont les suivantes.

2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
2 928 127 \$	2 928 127 \$	2 928 127 \$	2 928 127 \$	2 928 127 \$

À compter de 2021, les sommes seront bonifiées suite à la répartition de l'Indice de vitalité économique (IVE) calculé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

La Ville de Laval confie la gestion du FRR volet 2 au Service du développement économique et au Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social (SCLSDS) en vue de réaliser les objets suivants :

- La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaine social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- La promotion de l'entrepreneuriat ainsi que le soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises ;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement et, le cas échéant, d'autres partenaires.

Chaque service municipal présente ici le bilan de ses activités à l'égard de ses priorités d'intervention respectives en ce qui a trait au FRR volet 2 pour la période couvrant le 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2020.

## 1.1 Impacts et adaptation au contexte lié à la pandémie de COVID-19

Notons que l'année 2020, en plus d'avoir été une année de transition entre deux fonds, a été fortement marquée par les conséquences de la pandémie de COVID-19 et des mesures de santé publique mises en place. Mobilisant fortement l'attention et les actions de la Ville de Laval ainsi que de ses partenaires, la gestion de pandémie a eu des impacts multiples dans les différentes facettes de la vie municipale, et la gestion des fonds comme le FRR volet 2 n'y a pas fait exception.

### Développement culturel et social

Le secteur culturel et les organismes qui le composent ont été et sont encore durement touchés par les conséquences des mesures sanitaires liées à la COVID-19. Dans un souci de maintien de la sphère culturelle, les partenaires de l'Entente sectorielle pour la mise en œuvre du Plan de développement culturel de la région de Laval (PDCRL) ont proposé de moduler la répartition des sommes initialement prévues. Ces ajustements, acceptés en avril 2020 par le comité directeur de l'entente, ont notamment permis de soutenir les organismes culturels dans la gestion des impacts de la crise sanitaire. Malgré tout, certains projets prévus en 2020 ont été reportés à l'année 2021. Si d'autres ajustements doivent être ajustés d'ici la fin de l'entente sectorielle, ils seront discutés en comité directeur. Entretemps, l'équipe de la Division art et culture est demeurée active en déployant des projets culturels, en plus d'appuyer les organismes du milieu à l'aide des moyens de communications à distance instaurés, dans un contexte de télétravail.

Dans le contexte lié à la COVID-19, l'équipe de la Division du développement social de la Ville de Laval a su adapter ses méthodes de travail dans le respect des règles de santé publique et maintenir ses communications avec l'ensemble de ses partenaires. Bien que certains éléments de l'attribution des fonds et de la ratification d'ententes aient été ralentis et que les planifications et processus en cours aient été bouleversés, le travail de mobilisation et de concertation avec les partenaires s'est poursuivi. Dès la fin du mois de mars 2020, les énergies nécessaires ont été déployées pour mobiliser les différents acteurs du développement social, et ce, dans le but d'assurer le maintien des services essentiels auprès des populations vulnérables. Plus précisément, la Division du développement social a implanté et coordonné un comité de coordination régional composé des représentants de la Ville de Laval, du Centre de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval, du Centre de référence du Grand Montréal, de la Corporation de développement communautaire (CDC) de Laval, de Centraide, des Fondations philanthropiques canadiennes, de la Croix-Rouge, du Centre de services scolaires de Laval et du Centre de bénévolat et Moisson Laval. Un plan d'action régional a été déployé afin de maintenir le filet social pour les personnes les plus vulnérables de la région.

## Développement économique

Afin de répondre aux turbulences dues à la pandémie et à l'urgence de la situation créée par celle-ci pour l'ensemble des secteurs économiques, la Ville de Laval et son service du développement économique ont mis en place un plan de relance pour assurer la pérennité des entreprises lavalloises. Le plan de relance Laval, capitale des opportunités est le résultat d'une vision commune, concertée, solide et visionnaire qui repose sur deux grands piliers et quatre axes d'intervention, auxquels se greffe une gamme d'actions concrètes et de projets structurants pour soutenir l'économie.

Conséquemment à ce plan, les énergies ont été concentrées dans l'élaboration et la mise en place de projets structurants qui favorisent notamment le soutien aux entreprises dans la modification de leurs modèles d'affaires, l'optimisation de la chaîne de valeur et d'approvisionnement ainsi que l'augmentation de la productivité, et ce, en intégrant les nouvelles technologies et l'automatisation et en encourageant la transition écologique.

## 2. Développement social et culturel

### 2.1 Priorités d'intervention pour les projets structurants pour améliorer les milieux de vie

En regard aux dispositions de l'entente, la Ville a établi ses priorités pour l'utilisation du FRR volet 2. Ces priorités ont été identifiées à partir de la vision stratégique *Laval 2035 : urbaine de nature*, laquelle est le résultat d'une vaste consultation auprès des citoyens, des employés municipaux, des entreprises et des organismes communautaires du territoire.

Deux grands axes composent les priorités d'intervention à l'égard des projets structurants pour les milieux de vie, soit le développement culturel et le développement social, qui se traduisent en quatre domaines d'intervention :

- Développement de pôles d'animation en muséologie scientifique;
- Développement culturel;
- Soutien à la concertation locale et régionale;
- Développement social.

### 2.2 Bilan des activités par priorité d'intervention en matière de culture

#### 2.2.1 Priorités : Développement de pôles d'animation en muséologie scientifique et développement culturel

Les objectifs à l'égard de ces priorités d'intervention sont les suivants :

- Soutenir des organismes qui offrent des services professionnels dans les domaines de la concertation et de la formation, de la recherche, de la création, de la production et de la diffusion;
- Soutenir l'excellence;
- Favoriser l'accès à la culture sur le territoire lavallois;
- Soutenir la réalisation de projets de sensibilisation à la culture scientifique.

Les projets répondant à ces objectifs soutenus par le FRR volet 2 en 2020 s'inscrivent dans l'Entente sectorielle pour la mise en œuvre du PDCRL 2019-2022.

## Entente sectorielle pour la mise en œuvre du Plan de développement culturel de la région de Laval (PDCRL) 2019-2022

Le 11 octobre 2019, l'Entente sectorielle pour la mise en œuvre du PDCRL 2019-2022 a été signée avec le MAMH. Le 18 novembre 2020, les 2 parties ont ratifié un avenant modifiant la répartition des sommes de l'entente.

En soutenant la réalisation d'actions structurantes sur le plan du développement culturel et du déploiement d'un pôle en muséologie scientifique, cette entente est en adéquation avec les 2 priorités d'intervention ciblées en matière de culture par la Ville de Laval dans le cadre du FRR volet 2.

Notons que les travaux d'élaboration de cette entente ont été alimentés par le processus d'élaboration du PDCRL, auquel le comité de pilotage – formé de représentants de la Ville de Laval, de Culture Laval et du milieu culturel lavallois – a participé. Le comité technique du PDCRL, quant à lui, continue d'être consulté sur le développement du plan d'action de l'entente. Les orientations identifiées par quatre chantiers ciblés du PDCRL présentent les objectifs suivants :

- Réaliser des activités de veille et de recherche et développer des indicateurs afin d'approfondir la connaissance sur le secteur culturel lavallois et mesurer son impact sur le développement régional;
- Favoriser la collaboration entre les acteurs culturels et ceux des autres piliers du développement durable;
- Améliorer les conditions nécessaires à l'attraction, à la rétention et au développement des acteurs culturels professionnels;
- Renforcer la collaboration entre les acteurs culturels en développant des projets de mutualisation et de coopération;
- Renforcer l'innovation en culture par un soutien accru à l'audace et à la prise de risque, notamment par le numérique;
- Renforcer la reconnaissance de la Ville de Laval comme leader culturel dynamique et contribuer à faire de la région une destination culturelle attrayante et inspirante;
- Développer une stratégie de positionnement de la muséologie scientifique à l'échelle nationale;
- Soutenir les stratégies de promotion, de rayonnement et de valorisation de la région qui s'appuient sur les richesses et les acteurs culturels de son territoire;
- Soutenir le développement d'un pôle culturel phare à portée internationale au cœur du centre-ville de Laval;
- Déployer les infrastructures culturelles stratégiquement sur l'ensemble du territoire;
- Déployer des activités culturelles dans les secteurs ciblés par une démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI).

Titre	Ministère	Date de début	Date de fin	Total de l'entente	Engagement FRR volet 2
Entente sectorielle pour la mise en œuvre du PDCRL	MAMH	11 octobre 2019	31 mars 2022	2 800 000 \$	1 907 775 \$

## 2.3 Bilan des activités par priorité d'intervention en matière de développement social

La Ville de Laval définit le développement social comme un ensemble de processus et de contributions d'une variété d'acteurs visant l'amélioration des conditions de vie et le développement des milieux de vie ainsi que du potentiel des personnes et des communautés.

### 2.3.1 Priorité : soutien à la concertation locale et régionale

Le SCLSDS accompagne et soutient les concertations régionales et locales dans un objectif de cohésion sociale et culturelle ainsi que de cohérence entre les différentes actions déployées sur le territoire. Il considère également les concertations comme des lieux privilégiés de consultation formelle et informelle dans la perspective d'améliorer la qualité de vie des citoyens de Laval.

Hormis l'accompagnement et le soutien continu offert aux concertations locales et régionales dans le cadre des mandats de la Division du développement social et de ses ententes en cours, aucun investissement du FRR volet 2 n'a été fait en lien avec cette priorité en 2020.

### 2.3.2 Priorité : développement social

Les investissements issus du FRR volet 2 réalisés en 2020 en lien avec la priorité d'intervention du développement social ont été faits dans le deuxième avenant de l'Entente sectorielle pour la mise en œuvre de la Politique régionale de développement social (PRDS) 2019-2022.

#### 2.3.2.1 Entente sectorielle pour la mise en œuvre de la Politique régionale de développement social (PRDS) 2019-2022

L'Entente sectorielle pour la mise en œuvre de la PRDS 2019-2022 a été signée en 2019-2020 par la Ville de Laval, le CISSS de Laval et le MAMH. Cette entente, entrée en vigueur en octobre 2019 et prenant fin le 31 mars 2022, totalise 6 055 000 \$. Rappelons que les investissements municipaux à cette entente sont grandement bonifiés par l'aide financière de 7 500 000 \$ accordée à la Ville de Laval par la Fondation Lucie et André Chagnon pour la mise en œuvre de la PRDS. De ce montant, 4 500 000 \$ ont été intégrés à cette entente.

En 2020, un deuxième avenant ratifié de cette entente engageait 1 343 800 \$ du FRR volet 2.

Titre	Date de début	Date de fin	Total de l'entente	Engagement FRR volet 2
Entente sectorielle pour la mise en œuvre de la PRDS 2019-2022	11 octobre 2019	31 mars 2022	6 055 000 \$	1 343 800 \$



Les objectifs de l'Entente sectorielle pour la mise en œuvre de la PRDS 2019-2022 sont les suivants :

- Soutenir les initiatives issues du plan d'action de la PRDS en cohérence avec les six orientations de la PRDS :
  1. Favoriser le développement de quartiers à l'échelle humaine contribuant au mieux-être des personnes,
  2. Reconnaître et développer la capacité d'agir des personnes,
  3. Soutenir l'intégration et l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité ou à risque de l'être,
  4. Stimuler la vitalité sociale et le développement économique socialement responsable,
  5. Stimuler la création et voir au maintien de milieux de vie sécuritaires et favorables à la santé et au bien-être des personnes,
  6. S'assurer de l'adaptation et de la cohérence entre les politiques publiques et la PRDS;
- Intégrer l'ADS+ à l'ensemble des étapes de mise en œuvre de la PRDS;
- Produire et partager des connaissances, des analyses et des veilles sur la réalité des territoires lavallois, sur les dynamiques et les enjeux locaux, sur le potentiel de développement des communautés ainsi que sur les enjeux de réalisation des actions;
- Élaborer un plan d'évaluation visant l'appréciation de la mise en œuvre de la démarche, de son plan d'action et de sa structure de gouvernance.

Le fonds constitué par cette entente vise la mise en œuvre des 50 actions du plan d'action qui actualiseront la PRDS. Ces actions seront le fruit d'une démarche de mobilisation propre à la PRDS, où les partenaires sont appelés à se constituer en cellules de travail afin de développer et de réaliser leurs projets. Pour les soutenir et contribuer à leur succès, l'équipe professionnelle de la Division du développement social et les membres du comité de coordination de la PRDS les accompagnent dans l'élaboration de leurs actions. Durant l'année 2020, quelques cellules de travail ont été mises en place, notamment sur les thèmes de la concertation, du logement social, de la sécurité alimentaire, de la réussite éducative, de l'immigration et de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS+). Les travaux du comité de coordination et du comité de pilotage de la PRDS se sont également poursuivis avec des rencontres qui ont permis d'alimenter la mise en œuvre du plan d'action de la PRDS et de s'ajuster aux enjeux exacerbés par le contexte de la pandémie.

Le 30 octobre 2020 était la première date limite pour le dépôt des demandes financières des cellules de travail. Une demande admissible a été reçue de la part de la cellule de travail sur l'ADS+. Celle-ci a été recommandée favorablement par le comité d'analyse et le comité régional transitoire au comité exécutif de la Ville de Laval. Ces deux comités s'inscrivent dans la gouvernance régionale transitoire partagée des fonds en développement social, laquelle vise à doter la région d'une vision transversale en réunissant les principaux partenaires et les bailleurs de fonds qui ont conclu des ententes avec la Ville de Laval en matière de développement social.

# 3. Développement économique

L'équipe du Service du développement économique de la Ville de Laval accompagne les entrepreneurs et les entreprises dans la réalisation et l'implantation de leurs projets, et ce, en facilitant la collaboration entre tous les partenaires du territoire. Cette action concertée favorise la synergie et le succès des entrepreneurs et des entreprises qui choisissent Laval.

## 3.1 Priorités d'intervention en matière de développement économique 2020-2021

La Ville de Laval a établi ses priorités d'intervention annuelles en matière de développement économique pour les années 2020-2021. Les actions du service sont déployées selon cinq grandes orientations.

- Orientation 1 : Appui stratégique aux entreprises
- Orientation 2 : Soutien financier aux entreprises
- Orientation 3 : Innovation
- Orientation 4 : Attractivité et investissements
- Orientation 5 : Promotion et intelligence économique.

## 3.2 Appui stratégique aux entreprises

À l'orientation 1, on retrouve 4 priorités d'intervention :

- 1.1. Offrir des services d'accompagnement et d'appui stratégique;
- 1.2. Favoriser le développement de l'entrepreneuriat, incluant l'économie sociale;
- 1.3. Identifier les opportunités de virage numérique et de développement durable;
- 1.4. Stimuler les projets d'exportation et d'amélioration de la chaîne d'approvisionnement.

L'année 2020 a été charnière pour les entreprises et les entrepreneurs québécois. Le contexte de pandémie a grandement affecté l'ensemble de leurs activités, que ce soit par un arrêt de l'économie durant quelques semaines ou par l'imposition de mesures restrictives aux commerces et industries œuvrant dans certains secteurs. Ce contexte d'incertitude et de turbulences a poussé certaines entreprises à innover tant au niveau de leur offre de services que de leurs processus ou opérations afin de s'adapter au nouveau contexte ou de saisir des occasions d'affaires.

Durant cette période, le Service du développement économique a travaillé sur la mise en place de programmes et de projets structurants par l'entremise d'un plan de relance. En plus, une équipe dédiée s'affaire à offrir un soutien aux entreprises en situation d'urgence, par la gestion des programmes d'aide financière gouvernementaux.

### Formation et événements

Le site [Web lavaleconomique.com](http://lavaleconomique.com) a été adapté dès mars 2020 afin que toutes les mesures d'aides y soient expliquées au niveau des gouvernements fédéral et provincial comme à ceux de la Ville et des différents soutiens sectoriels. Ceci permet aux entreprises de déterminer le type d'aide qui peut répondre à leur situation.

## Mesures d'aide : [lavaleconomique.com/](http://lavaleconomique.com/)

L'année 2020 a été pleine de rebondissements en raison de la COVID-19. Le Service du développement économique a dû s'ajuster en conséquence. À cet effet, les activités habituelles de formation, d'information et les RÉSEAUX-MIDIS ont été remplacés par du soutien téléphonique aux entreprises et sur le site Web [lavaleconomique.com](http://lavaleconomique.com). Ce dernier a été mis à jour au gré des annonces des décrets gouvernementaux et des mesures d'aides.

Tous les membres de l'équipe se sont dédiés aux programmes Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUME) et au volet zones rouges (AERAM) afin d'aider les entreprises à maintenir, consolider ou relancer leurs activités, mais aussi pour leur permettre de palier le manque de liquidités.

Activités	Interventions
Accueil, soutien et demande d'information	1 540 appels et 10 demandes en personne

Des investissements additionnels sont prévus en lien avec l'orientation 1 et seront puisés à même le FRR volet 2 afin d'offrir des services d'accompagnement spécialisés.

### 3.3 Soutien financier aux entreprises

L'orientation 2 se décline en 2 priorités d'intervention :

- 2.1. Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial;
- 2.2. Offrir des outils de financement flexibles et adaptés.

#### Fonds d'économie sociale (FES)

Pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2020, des aides financières totalisant 120 000 \$ ont été octroyées avec l'enveloppe du FRR volet 2. Le FES est offert pour la création d'entreprises ou de coopératives ainsi que pour des projets d'économie sociale. Il propose une aide financière ainsi que du soutien technique aux projets admissibles afin de favoriser le développement de l'offre ou de contribuer au rayonnement de l'économie sociale à Laval.

En lien avec l'orientation 2, le Fonds d'économie sociale soutient la création d'entreprises, de coopératives ou de projets d'économie sociale qui améliorent la qualité de vie et le bien-être des personnes par la création et le maintien d'emplois et de richesse à Laval tout en contribuant au développement de l'offre ainsi qu'au rayonnement de l'économie sociale.

Investissements générés	Entreprises soutenues	Entreprises créées	Entreprises en croissance	Emplois créés
362 000\$	4	2	2	31

## Fonds Jeunes promoteurs (FJP)

En 2020, des subventions de l'ordre de 40 500 \$ ont été octroyées par le FJP dans le cadre du FRR volet 2, dans l'objectif de soutenir les aspirations entrepreneuriales de jeunes âgés de 18 à 35 ans, tant pour la création, l'acquisition ou la relève d'entreprise, afin de stimuler les secteurs économiques porteurs sur le territoire de Laval.

Investissements générés	Entreprises soutenues	Entreprises créées	Entreprises en croissance	Emplois créés
333 000 \$	5	5	—	8

## Entente de développement du secteur agroalimentaire à Laval

Toujours en lien avec la deuxième orientation, en 2020, le Service du développement économique a tenu des rencontres et discussions avec ses différents partenaires, dont le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Services Québec, l'Union des producteurs agricoles de Laval (UPA-Laval), le CISSS de Laval et le MAMH, dans le but de renouveler et de mettre en place une entente de développement du secteur agroalimentaire à Laval pour une période de 3 ans (2020-2023). Les investissements de la Ville de Laval prévus seront puisés à même le FRR volet 2.

Les objectifs principaux de cette entente sont :

- Assurer la mobilisation des acteurs du milieu autour d'une vision commune du développement du secteur agroalimentaire lavallois;
- Compléter et actualiser le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) en tenant compte notamment des enjeux liés à la relève, au rapprochement avec les consommateurs, à l'innovation dans une perspective de développement durable, à la main-d'œuvre, à l'agriculture urbaine, à l'environnement et aux changements climatiques ainsi qu'en matière de valorisation et de transformation agroalimentaires;
- Mettre en œuvre les projets prioritaires et structurants qui répondent à des enjeux communs de développement agroalimentaire.

## 3.4 Innovation

L'orientation 3 se décline en 3 priorités d'intervention :

- 3.1. Favoriser le développement d'un écosystème innovant;
- 3.2 Faciliter la réalisation de projets pilotes et de vitrines technologiques;
- 3.3 Soutenir les centres d'excellence, incubateurs, accélérateurs, hubs et autres organismes voués à l'innovation, dont l'innovation sociale.

## **Programme Accélérateur d'opportunités – Soutien à la productivité**

Créé en pleine crise économique, ce programme répond à la troisième priorité d'intervention, qui vise à stimuler la création d'entreprises innovantes et à soutenir les entreprises dans la réalisation de leurs projets d'innovation. Ce programme sera mis en place à l'aide du FRR volet 2 pour aider les entreprises lavalloises à concrétiser leur projet de virage numérique et d'automatisation afin qu'elles soient compétitives au Québec et à l'étranger et qu'elles assurent leur pérennité.

L'aide financière non remboursable s'adresse aux entreprises lavalloises qui font l'objet d'un suivi par le Service du développement économique dans le cadre du parcours accélérateur pour la concrétisation de leurs projets. La contribution peut atteindre jusqu'à 125 000 \$ par entreprise.

### **3.5 Attractivité et investissements**

L'orientation 4 se décline en 3 priorités d'intervention :

- 4.1. Réaliser des actions structurantes spécifiques aux parcs et zones industriels, ainsi qu'aux secteurs prioritaires de la région;
- 4.2. Accroître la rétention, l'attraction de talents et l'accès à de la main-d'œuvre;
- 4.3. Collaborer à l'attraction, à l'accueil et à la réalisation de projets d'investissements.

Pour ces priorités d'intervention, aucune action n'a été réalisée pour l'année 2020 en lien avec le FRR volet 2.

### **3.6 Promotion et intelligence économique**

L'orientation 5 se décline en 3 priorités d'intervention :

- 5.1. Approfondir nos connaissances sur les besoins et opportunités des entreprises;
- 5.2. Développer et améliorer des outils de diagnostics et de formations spécialisées;
- 5.3 Faire la promotion des services du Service du développement économique auprès de partenaires et des entreprises.

Pour ces priorités d'intervention, aucune action n'a été réalisée pour l'année 2020 en lien avec le FRR volet 2.

## Liste des ententes sectorielles par priorité d'intervention

### Priorités : Développement de pôles d'animation en muséologie scientifique et Développement culturel

Titre	Principal ministère	Date de début	Date de fin	Total de l'entente	Engagement FRR volet 2	Secteur / Clientèle visée	Nombre d'emplois créés / maintenus
Entente sectorielle pour la mise en œuvre du PDCRL	MAMH	11/10/19	31/03/22	2 800 000 \$	1 907 775 \$	Culture et patrimoine	8

### Priorité : Développement social

Titre	Principal ministère	Date de début	Date de fin	Total de l'entente	Engagement FRR volet 2	Secteur / Clientèle visée	Nombre d'emplois créés / maintenus
Entente sectorielle pour la mise en œuvre de la PRDS 2019-2022	MAMH	11/10/19	31/03/22	6 055 000 \$	1 343 800 \$	Développement de communauté	2

## Bilan financier du Fonds Régions et Ruralité volet 2 - 2020

<b>PRODUITS</b>			
FRR 2020-2021			
Transfert Volet 1	800 000 \$		
Développement économique	1 064 064 \$		
Développement culturel	532 032 \$		
Développement social	532 032 \$		
Intérêts au 31 décembre 2020	29 382 \$		
Transfert FDT	1 451 575 \$		
Revenus reportés	0 \$		
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>4 409 085 \$</b>		
<b>CHARGES</b>			
	Engagé	Versé	Solde à verser
La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise - Développement économique			
Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	160 500 \$	98 000 \$	62 500 \$
La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental - Culture et Développement social			
Développement culturel	0 \$	0 \$	0 \$
Développement social	0 \$	0 \$	0 \$
L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement, et le cas échéant, d'autres partenaires - Culture et Développement social			
Développement culturel	1 907 775 \$	493 779 \$	1 413 996 \$
Développement social	1 343 800 \$	21 382 \$	1 322 418 \$
Versements sur engagements antérieurs		0 \$	
<b>Sommes non engagés</b>			997 010 \$
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>3 412 075 \$</b>	<b>613 161 \$</b>	<b>3 795 924 \$</b>

## Liste des contrats de service, aides à des entreprises privées ou d'économie sociale - Priorités d'intervention en matière de développement économique 2020-2021

### Orientation 2 : Soutien financier aux entreprises

Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Type d'aide	Chiffres d'affaires avant le projet	Chiffres d'affaires après le projet	Titre	Objet du FRR Volet 2	Date début	Date fin	Engagé	Versé	Contributeurs privés et Ministères	Coût total du projet
Maria Tsirmbas	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	- \$	76 343 \$	Clinique de Thérapie A à Z	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	20-09-10	21-09-10	7 500 \$	6 000 \$	BDC :10 000 \$	31 400 \$
Antonio Iannantuoni	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	- \$	76 343 \$	Clinique de Thérapie A à Z	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	20-09-10	21-09-10	7 500 \$	6 000 \$	BDC :10 000 \$	31 400 \$
Samuel Lemire Dupont	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	- \$	539 235 \$	KIIMA	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	20-10-21	21-10-21	11 500 \$	10 000 \$	Desjardins : 95 000\$ / CNRC2 : 30 000\$ / Levée de fonds : 22 000\$	234 000 \$
Marie Élyse Forget	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	- \$	36 000 \$	M48 Consultation	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	20-10-21	21-10-21	7 500 \$	6 000 \$		20 300 \$



Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Type d'aide	Chiffres d'affaires avant le projet	Chiffres d'affaires après le projet	Titre	Objet du FRR Volet 2	Date début	Date fin	Engagé	Versé	Contributeurs privés et Ministères	Coût total du projet
Rebecca Lombard	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	- \$	47 550 \$	RL Events & Decor	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	20-11-12	21-11-12	6 500 \$	5 000 \$		15 530 \$
Association des popotes roulantes de Laval	Entreprise d'économie sociale	Subvention : Étude	25 300 \$	50 000 \$	Étude de faisabilité	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	20-08-25	21-08-25	10 000 \$	10 000 \$		23 380 \$
Axia Services	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	18 024 300 \$	19 466 258 \$	Acquisition d'un équipement	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	20-08-27	21-08-27	50 000 \$	25 000 \$		115 400 \$
Épicerie zéro déchet Alterrenative	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	- \$	683 500 \$	Ouverture d'une épicerie	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	20-10-28	21-10-28	50 000 \$	25 000 \$	RISQ : 40 000 \$ / Desjardins : 28 573 \$/ Sociofinancement :14 637\$	208 732 \$
Carrefour d'Intercultures de Laval	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	1 081 755 \$	1 300 000 \$	Étude de faisabilité	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	20-12-09	21-12-09	10 000 \$	5 000 \$		14 000 \$